

SÉANCE DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fultot dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Francisca POUYER, Maire.

Etaient présents, MM. les Conseillers Municipaux : Serge COLOSIMO, Alain MOUQUET, Nicolas SAVALLE, Séverine DIEULLE, Marie PESQUET, Bruno LECOURT, Stephen PRAGNELL, Gérard DUCOUROY, Yves LEGENDRE.

Absent excusé : M. Bernard BUCAILLE.

A la demande de M. Nicolas SAVALLE, le dernier procès-verbal est rectifié ainsi qu'il suit « M. Bernard MASSET, présent dans le public, souhaite intervenir et évoque la possibilité de se retirer du Comité des Fêtes pour désaccord envers une partie des membres sur le lieu de réunion ». Cette rectification validée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2014 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	207 133 €	207 133 €
Section d'investissement	170 322 €	170 322 €
TOTAL	377 455 €	377 455 €

Le résultat d'exploitation de l'année 2013 est affecté comme suit

Affectation au compte 1068 (Réserves d'investissement)	0 €
Affectation au compte 002	80 233.72 €

Les taux d'imposition sont reconduits à l'identique sur 2014 soit :

- Taxe d'habitation = 10.99 %
- Foncier bâti = 9.90 %
- Foncier non bâti = 38.19 %
- CFE = 17.15 %

Le Conseil Municipal arrête la liste des premières subventions accordées pour l'année 2014 :

C.C.A.S FULTOT	1 000.00
Comité des Fêtes	500.00
Anciens Combattants	160.00
Club des Anciens	300.00
AGIR avec Becquerel	30.00
Vie et Espoir	30.00
Détente Arc en Ciel	30.00
Secours Populaire	30.00
ADMR	30.00
Ass T21/GEIST	30.00

Ass CHARLINE	30.00
Ass des Paralysés de France	30.00
CLIC/GIN-CAUX	30.00
Banque Alimentaire	100.00
Fondation du Patrimoine	50.00
Amicale des Maires	25.00
Autisme 76	30.00

Le Conseil Municipal renouvelle pour l'année 2014 sa participation au Projet Éducatif Local en adhérant à l'Association pour l'Animation-jeunesse du Canton de Doudeville (AACD). Une contribution d'un montant de 308 € sera versée. M. Yves LEGENDRE est nommé délégué de la commune au sein du Comité de Pilotage.

Afin que le Directeur des services fiscaux puisse nommer les commissaires de Commission Communale des Impôts Directs et conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal dresse une liste de 24 noms.

Accord est donné pour le versement d'une indemnité au Receveur Municipal (indemnité de conseil et de confection budgétaire). Le Conseil Municipal lui donne également une autorisation préalable et permanente de poursuites pour le recouvrement des produits locaux.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, unanime, accepte la signature d'une convention pour la réalisation d'une étude préalable à la réhabilitation de l'installation d'assainissement de la mairie et du logement communal.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS.

Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin :

Ont été élus à la Communauté de Communes :

Président : M. Jean-Nicolas ROUSSEAU

1^{er} Vice-Président : M. Erick MALANDRIN

2^{ème} Vice-Président : M. Dominique LACHEVRES

3^{ème} Vice-Président : M. Patrice MATHON

4^{ème} Vice-Président : Mme Agnès LALOI

Membres du Bureau Communautaire : M. Jean-Pierre LANGLOIS, M. Jacques LECONTE, M. Emeric GEMEY, M. Yves FOURNIL, M. Emmanuel CAUCHY.

Commission des travaux :

Mme le Maire rend compte de la réunion de la commission des travaux au cours de laquelle, ont été évoqués les dossiers suivants :

RD 50 : La réception des travaux est programmée le 12 mai 2014 à 08h30.

Aménagement terrain communal : les barrières seront reculées, la mise en place d'une clôture à lisses a été décidée. Il reste à définir si ce travail sera réalisé par une entreprise ou par une équipe de bénévoles. Dans un premier temps, des devis devront être établis.

M. COLOSIMO travaille actuellement sur l'aménagement d'un espace jeux pour les enfants. L'agrément d'un bureau de contrôle lors de l'installation est obligatoire. Des subventions seront sollicitées. Concomitamment, M. Didier HUBERT se propose d'organiser un atelier-jardin pour les enfants. La communauté de communes ne pourra nous aider dans cette opération que s'il y a intérêt communautaire. Conseil sera demandé à l'AACD pour l'organisation d'un transport qui permettrait aux enfants des communes environnantes de participer à cet atelier.

Voirie : Les routes prioritaires en enrobé seraient la rue des Tisserands, la rue du Champ des Oiseaux et l'impasse du Toit des Hêtres. Mais, il faut au préalable régler les problèmes d'écoulement des eaux. Dans l'attente, un stock d'enrobé à froid devra être commandé.

Mare rue des Tisserands : ce problème d'inondation sera réglé avec l'aide des Bassins Versants de la Durdent. La commune devra prévoir l'acquisition d'une pompe qui permettra de diminuer le niveau de la mare par anticipation.

Achat de matériel : il faudra prévoir l'achat d'une remorque, d'un réfrigérateur et d'une cuisinière dans l'éventualité où la réparation de celle-ci serait trop onéreuse.

Toiture mairie : une réfection complète de la toiture de la mairie sera à programmer au cours du présent mandat.

QUESTIONS DIVERSES.

Sur proposition de M. COLOSIMO, il sera demandé au Service des Transports du Département un arrêt du car effectuant la navette Yvetot-St Valery-en-Caux.